



Déclaration SNUipp-FSU Comité de suivi de la mise en place des rythmes Jeudi 18 avril 2013



Mesdames et Messieurs les membres du comité de suivi,

Depuis le début du processus, la réforme des rythmes scolaires a été marquée par un manque de concertation et une précipitation de très mauvaise augure pour sa mise en place concrète à la rentrée 2013. A aucun moment, la parole des enseignantEs n'a été prise en compte, que cela soit au niveau national ou local. La réforme ne peut se faire sans et encore moins contre les enseignantEs. D'ailleurs, cette réforme n'a pas convaincu, puisque au niveau national seulement 18,6 % des communes, 22,5% des écoles, et 22,3 % des élèves seront finalement concernés par une modification des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Au niveau départemental, la réforme des rythmes s'appliquera dès 2013 dans 44% des communes, 41% des écoles et pour 42% des élèves. L'impréparation dans laquelle se fait cette réforme et la grande latitude donnée aux collectivités vont conduire inévitablement à des organisations chaotiques et très inégalitaires et posent un grand nombre de questions :

- La carotte financière a conduit certaines communes à se prononcer pour 2013 dans la précipitation sans forcément mesurer toutes les implications de la réforme. Quid du financement après 2014 ?
- Les horaires vont être décidés dans certains endroits non en fonction du rythme des élèves mais en fonction du moindre coût pour les collectivités, du moindre coût pour les transports, etc.
- Les activités péri-éducatives vont, dans certains cas, se résumer à de la garderie. Dans les autres cas, les choix se feront en fonction des budgets contraints dont disposent les mairies. Les taux d'encadrement ont d'ailleurs été dégradés pour permettre une mise en place à moindre coût, mais au détriment de la qualité d'encadrement.
Quelle qualification et quelle formation pour les intervenants sur ce temps péri-éducatif ?
Quelle utilisation des classes sur ces temps ? Quand les enseignantEs pourront-ils disposer des locaux pour préparer matériellement leur classe ?
Quels coûts pour les familles, pour les contribuables ?
Quoi qu'il en soit, le panel d'activités proposées, leur qualité, leur coût pour les familles... vont dépendre des choix, véritables ou contraints financièrement, des collectivités et du tissu associatif et culturel existant.
- Les APC doivent rester à l'initiative et de la responsabilité des équipes pédagogiques. En aucun cas elles ne peuvent être un avatar de l'APE. Elle ne doivent pas être non plus un prétexte à ne pas recréer et développer plus avant les postes de RASED supprimés en masse ces dernières années. Quelle liberté sera laissé aux équipes dans la mise en place de ce dispositif, et notamment sur la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école ?

- Les Emplois Avenir Professeurs peuvent être amenés à intervenir sur le temps péri-éducatif. Nous restons opposés à tout exercice en responsabilité pour des étudiantEs, que cela soit sur le temps scolaire, et encore moins sur le temps péri-éducatif qui ne relève pas du champ de compétence des enseignantEs. Seront-ils seul en responsabilité d'un groupe d'élèves sur ces temps ?
- Concernant le PEDT, là encore, la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013 ne prévoit pas expressément la participation des enseignantEs au comité de pilotage qui doit l'encadrer.

Nous voyons donc une réforme qui se décide et se met en place essentiellement entre les collectivités et l'administration de l'Éducation Nationale, laissant sur le bord de la route les équipes pédagogiques des écoles. Dans ce contexte de territorialisation de l'Éducation et dans la perspective de l'acte III de décentralisation, le SNUipp-FSU continue de défendre une Education qui doit rester Nationale. Le SNUipp-FSU restera vigilant pour défendre le Service Public d'Education, seul rempart contre les inégalités.